



Résultats d'examens médicaux non délivrés au patient

Par Laurillya

Bonjour.

Mon mari est suivi depuis le 13 juillet dans un service d'onco-hématologie dans lequel il reçoit une chimiothérapie. Il y a également subi une ponction lombaire, étant resté en hospitalisation durant plusieurs jours pour la première séance.

A sa sortie, on lui a remis un compte-rendu où figurent les dosages des produits et médicaments administrés, et mention du fait que des recherches concernant la ponction lombaire étaient encore en cours.

Depuis sa sortie (il y a donc un mois) il ne parvient pas à obtenir les résultats définitifs de la ponction lombaire, malgré plusieurs demandes : une première fois par téléphone au secrétariat, restée sans suite, puis par formulaire de contact sans réponse, puis dans le service mais le médecin est toujours indisponible pour prendre la décision de délivrer ces comptes rendus...

D'autre part, pour les séances de chimiothérapie suivantes, on ne lui communique plus les dosages administrés ; une demande à une "infirmière d'annonce", réponse : "à quoi cela vous servirait de le savoir ?"

Nous savons que ces éléments font forcément partie de son dossier médical, mais lui est-il possible de demander son dossier alors qu'il est encore suivi dans ce service à priori jusqu'à la fin de l'année ?

Existe-t'il une autre alternative lorsque les demandes restent sans suites ?

Merci.

Par kang74

Bonjour

Donc les résultats d'une ponction lombaire sont très long, surtout si les recherches sont larges. En pleine période estivale je ne serai pas surprise que les résultats en eux même mettent plus de 40 jours .

Je suppose que la ponction lombaire n'était pas le seul objet de cette hospitalisation, sinon il serait entré en ambulatoire .

Par de là, le compte rendu tiendra compte des résultats des examens (tous) ET de la réponse aux traitements initiés .

Enfin, là aussi, les medecins qui font 60 heures par semaine en moyenne ont le droit de prendre des vacances et vous n'êtes pas les seuls patients .

Enfin les demandes incessantes des patients qui portent quand même bien leur nom quand il s'agit d'être malade dans les conditions actuels du service médical, n'arrangent pas les choses .

Etes vous medecin ? Pensez vous changer de service ?

Sinon, effectivement , mis à part faire perdre du temps à tout le monde, je ne vois pas bien l'urgence de donner une réponse à vos questions .

Suivant les résultats, cela fera l'objet d'une consultation pour justement tout vous expliquer, puisque vous n'êtes pas medecin et d'un compte rendu pour le suivi.

M'enfin , à peine un mois après l'hospit avec des résultats d'analyse à attendre (une analyse de sang complexe peut prendre deux mois ...)commencer à perdre patience n'est pas de bonne augure pour le protocole de soin de votre mari à venir .

Demandez le dossier médical de votre mari ne servira à rien : si le compte rendu n'est pas validé , il n'y est pas = point . Vous reste l'alternative de changer de medecin ou d'aller dans un hopital réputé privé pour que, peut être, les choses aillent plus vite .

M'enfin , en cas de recherche complexe, les analyses se font au même endroit avec les mêmes délais .

Pensez qu'un medecin peut toujours refuser de suivre votre mari et l'une des causes les plus courantes, c'est la perte de confiance dans ce qu'il fait , qui n'est pas non plus une bonne chose pour le patient avec l'effet Nocebo .

Par Laurillya

Connaissez vous les droits du patient vous qui employez ce mot avec dérision ??

Ce forum porte vraiment à confusion avec ce nom qui prête à croire que l'on peut être conseillé ou aidé, j'espère que d'autres personnes y trouveront d'autres interlocuteurs qu'un être sans sensibilité tel que vous/
Vous êtes d'une rare délicatesse et votre réponse est d'une violence inouïe envers une personne atteinte par un cancer grave.

Votre empressement à répondre à mon questionnement juste pour me démolir et briser l'espoir d'un malade est inimaginable !

Pour avoir échangé avec d'autres "malades" et non pas "patients", parce que on en est plus là dans la guéguerre de terminologie, je peux simplement vous dire qu'énormément d'autres services ne se "comportent" pas du tout de la façon dont se comporte le "nôtre", imposé par des raisons de facilité géographiques, lorsqu'une personne fragile ne veut pas s'éloigner de ses proches.

Obtenir des détails sur la maladie et son traitement permet de mieux la combattre. Ce fait est reconnu par les associations de patients, par les organismes officiels de lutte contre le cancer.

Si tout ce qui est fait à une personne, tout ce qui lui est administré, tout ce qui touche son corps, son intégrité, si tout cela est dissimulé, oublié, si tout cela est considéré comme une perte de temps que de lui expliquer ou l'informer, alors mourrons de suite pour leur épargner cette part de leur travail. Ou alors est si difficile de mettre un élément de dossier médical dans une photocopieuse ?

Grâce à vous et à un instant de naïveté de ma part, j'ai au moins gagné la certitude que le monde des forums sur internet est pourri de l'intérieur, et que si j'obtiens quelque chose pour aider mon mari, ce ne sera une fois de plus que par mes propres initiatives et mon courage.

Vous votre "courage" derrière votre clavier, vous l'utilisez pour perdre votre temps à démolir des gens que vous ne connaissez pas, dont vous ne connaissez ni la vie ni la valeur.

Vous même êtes vous médecin ? Je ne l'espère pas !

Vous même connaissez vous la douleur de voir un proche s'affaiblir et mettre tous ses espoirs de survie entre les mains des médecins ?

Connaissez vous cette petite partie du serment d'Hippocrate ?

"J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences."

Voilà en ce que je crois, et je leur rappellerai si besoin en temps utile, sans l'aide de forums assassins.

Par kang74

je leur rappellerai si besoin en temps utile

Je ne démolis personne .

Je vous parle de réalité .

Et je connais très bien le sentiment d'impuissance des accompagnants ayant un impact psychologique, qui est souvent la nécessité de trouver un coupable au lieu de subir l'injustice de cette situation, et la sensation de subir du patient, d'attendre après les médecins, les résultats, qui doit en plus gérer la culpabilité de faire cela à ses proches .

Donc de par ma longue expérience, ce que vous faites ne sert à personne .

Après libre à vous de vouloir lancer une procédure contre celui qui doit s'occuper de votre mari, et d'en apprécier les conséquences sur son suivi .

En toute honnêteté , il y a plus simple, quand on est mécontent d'un médecin et d'un service : en changer .

Et avoir un suivi aussi pour vous car votre position n'est pas simple .

Par Isadore

Bonjour,

Sauf urgence démontrée, il n'existe aucun moyen de presser l'obtention des résultats, ni même la copie de son dossier médical. Vous pouvez demander, mais une demande de copie de dossier médical à vocation informative prendra au moins un mois ou deux, surtout en cette période.

L'hôpital a d'ailleurs deux mois pour répondre à une demande de consultation du dossier médical. Passé ce délai vous pouvez saisir la CADA qui aura un mois pour répondre.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12210]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12210[/url]

L'hôpital est donc largement dans les délais, ce n'est pas la peine de harceler le personnel administratif.

Donc oui, il va falloir prendre patience pour les résultats de la ponction lombaire... ou faire comme Kang l'a conseillé,

trouver un établissement privé qui sera plus rapide (moyennant finance, ça se trouve).

Les dosages des chimiothérapies vous devriez pouvoir les obtenir sans trop de peine en en parlant poliment avec le médecin.